

APPEL A COMMUNICATIONS

CONFERENCE INTERNATIONALE

14 et 15 janvier 2015 - Paris

INNOVATION SOCIALE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENTREPRENEURIAT SOCIAL DE LA PERSPECTIVE INTERNATIONALE AUX ACTIONS LOCALES

Co-organisateur

Cnam/Département DISST, Réseau européen EMES, Lise, IFRIS, Le Mouvement Associatif, Le Labo de l'ESS, Bien Commun, Institut Karl Polanyi France

I Enoncé de la problématique

La thématique de l'innovation sociale s'est imposée dans les dernières décennies et les références à celle-ci augmentent régulièrement dans la littérature scientifique internationale. L'intérêt grandissant pour l'innovation sociale est également décelable à travers l'apparition de nouvelles institutions dédiées à ce thème, outre le Centre de recherche pour les innovations sociales (CRISES) au Québec et la Young Foundation, la Social Enterprise Initiative au sein de la Harvard Business School et le Centre pour l'innovation sociale de Stanford ont été parmi les plus remarquables. Pour sa part, le Cnam assure la coordination de l'axe innovation sociale au sein du laboratoire d'excellence Sites de l'IFRIS.

A cela s'ajoute un déferlement d'initiatives en matière de politiques publiques. Aux États-Unis en 2009, Obama crée un bureau de l'innovation sociale et de la participation civique. En Europe, la même année, est dédiée à la créativité et l'innovation ; en 2010 l'initiative « une Union pour l'innovation » est promulguée par la Commission ; en 2011 « Social Innovation Europe » est lancée. L'Union européenne inscrit l'innovation sociale dans sa programmation stratégique à l'horizon 2020 ; les fonds structurels l'intègrent comme les programmes de formation gérés par la Direction de l'emploi et des affaires sociales. La notion est mobilisée dans le renouvellement des politiques sociales en France et des collectivités publiques lancent

des actions en la matière. Toutefois, derrière le consensus en faveur de l'innovation sociale, il existe deux conceptions différentes : l'une plus entrepreneuriale, l'autre plus citoyenne.

La première conception est désormais bien connue parce qu'elle a été présentée dans de multiples contributions émanant de l'Union européenne. La seconde conception, par contre, reste insuffisamment identifiée et son importance grandissante en Europe incite à en saisir mieux les réalités.

L'objet de cette conférence est donc de débattre en priorité sur les différentes figures de cette conception citoyenne de l'innovation sociale encore trop méconnue, aussi bien en Europe que dans d'autres continents, pour aborder ensuite ses incidences sur les politiques publiques.

2 Rappel sur la conception entrepreneuriale de l'innovation sociale

Cette première version de l'innovation sociale est centrée sur une nouvelle approche de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

L'innovation par l'entreprise sociale

Dans cette perspective, l'innovation sociale fait partie des mécanismes correcteurs internes à l'économie marchande, lui permettant de produire des antidotes aux maux qu'elle engendre. Un autre mécanisme correcteur, « l'internalisation des coûts externes » consiste à imputer les coûts des dégradations (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre) aux agents qui les provoquent. L'affirmation de la supériorité du marché pour allouer de façon optimale les ressources va de pair avec la conviction que seule l'entreprise est créatrice de richesses. Dans cette logique l'entreprise sociale devient la forme modernisée des associations grâce à l'accroissement de leur volume de ressources.

De l'entreprise à l'entrepreneuriat social

Ainsi, comme le théorise M. Yunus, le capitalisme peut être utilement complété par une entreprise orientée vers une cause davantage que vers le profit. De cet entrepreneuriat innovant désigné comme *social business*, est attendu « un déferlement de créativité » qui aura « la capacité de transformer le monde ». L'entrepreneur social est dans ce cas abordé comme un type particulier d'acteur qui joue un rôle catalyseur dans le changement social, un agent de transformation proposant des idées novatrices pour traiter les problèmes sociaux. Ce « philanthro-capitalisme » est également soutenu par des investisseurs qui sont attentifs aux impacts de leurs donations, c'est la *venture philanthropy*, philanthropie soucieuse d'une évaluation des résultats sociaux de ses apports financiers.

L'innovation comme création de valeur économique par sa composante entrepreneuriale est dès lors susceptible de relancer la croissance et de résoudre les

problèmes sociaux liés à celle-ci. Pour aller dans ce sens, de nouveaux outils sont proposés comme l'approche « bas de la pyramide » (BOP : pour *bottom of the pyramid*) qui consiste à adapter les méthodes de vente aux populations les plus pauvres ou les obligations à impact social (SIB : pour *social impact bonds*).

En somme, un nouveau système se dessine, articulé avec la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Un discours sociétal humaniste et un effort pour le regain de compétitivité se conjuguent, les deux étant reliés par la place accordée à l'innovation sociale.

3 Une conception citoyenne de l'innovation sociale

Il importe toutefois de ne pas oublier que les recherches menées en Europe (voir Cinefogo, Innoserv, Sireseach, SPREAD Sustainable Lifestyles 2050, European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing, WILCO, TEPSIE, INGRID Project) ont mis en évidence que l'acceptation ci-dessus ne correspond qu'à une partie des pratiques en matière d'innovation sociale. Des expériences en plein essor peuvent être caractérisées, à partir de ces recherches exploratoires, de manière distinctive par rapport à la conception précédente.

L'innovation par l'articulation entre Etat, société civile et marché

L'État social a permis une conception de la solidarité axée sur les droits individuels et la redistribution ; restant indispensable, elle ne suffit plus si elle n'est pas élargie à la promotion de biens communs et de relations sociales basées sur le respect des principes de liberté et d'égalité. Cette fertilisation croisée de l'action des pouvoirs publics et de l'engagement public au sein de la société civile est alors considérée comme un levier pour l'approfondissement de la démocratie.

Des politiques publiques à destination des entreprises de petite et moyenne taille ayant gardé une relation étroite avec leur territoire d'implantation peuvent être conjuguées avec un élargissement de l'économie non marchande par la mutualisation des économies publique et associative. Comme noté plus haut, la redistribution publique est un système d'allocations pour tout ce qui relève de l'intérêt public, l'auto-organisation associative étant, pour sa part, souvent pertinente pour la gestion des biens communs. Dans une économie relationnelle et immatérielle, ce sont de nouvelles convergences qui peuvent caractériser les relations entre associations et services publics à l'opposé des phénomènes de substitution souvent dénoncés.

De la pluralité en économie

Contrairement à l'uniformisation induite par un modèle dominant d'économie, la défense d'une diversité économique, à laquelle contribue l'innovation sociale conçue comme expérimentation et action collective, devient la garantie d'un pluralisme effectif des principes économiques incluant marché mais aussi redistribution, réciprocité et administration domestique.

La diversité économique ne saurait se concevoir sans une diversité des entrepreneuriats et des entreprises. Les innovations sociales facilitent donc une mise en évidence d'entrepreneuriats publics et sociaux qui prennent sens dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Dans cette logique les entreprises sociales peuvent être appréhendées différemment à travers des indicateurs de la dimension économique (hybridation, cohérence avec l'engagement social et environnemental, valorisation du travail), de la dimension sociale (finalité de transformation et réparation, solidarité démocratique, auto-organisation) et de la dimension politique (participation aux espaces publics, entrepreneuriat institutionnel et encastrement politique).

L'innovation sociale, qui peut relever de ce que l'on dénomme en Europe « les services non économiques d'intérêt général », a dans ce cas, vocation à avoir une diffusion plus institutionnelle que marchande. Les critères marchands ne peuvent que difficilement rendre compte du contenu cognitif et relationnel des plus-values engendrées par les services innovants et ils laissent à l'écart toute appréciation sur leur lien au changement social.

4 Programme de la conférence

La conférence bénéficiera d'un large éclairage international à travers les interventions de spécialistes de l'innovation sociale de différents continents.

Rogério Amaro, Université de Lisbonne, Portugal
Yoshihiro Nakano, International Christian University, Tokyo, Japon
Jordi Estivill, Université de Barcelone, Espagne
Antonino Perna, Université de Messina, Italie
Genauto Carvalho de França Filho, Université Fédérale de Bahia, Brésil
Silvana Lima Guimaraes, Université Fédérale de Bahia, Brésil
Pedro Hespahna, Université de Coimbra, Portugal
Youssef Sadik, Université de Rabat, Maroc
Mahila Safri, Drew University, New-York, Etats-Unis
Frank Moulaert, Université de Leuven, Belgique
Jean-Marc Fontan, UQAM, Montréal, Canada

Comité scientifique :

Jérôme Blanc, Université Lumière-Lyon 2, France
Jose Luis Coraggio, Université General Sarmiento, Buenos Aires, Argentine
Christine Verschuur, Graduate Institute, Genève, Suisse
Antonio David Cattani, Université Rio Grande do Sul, Porto Alegre, Brésil
Juan Luis Klein, UQAM, Montréal, Canada
Kenichi Kitajima, Rikkyo University, Tokyo, Japon
Olivier Giraud, Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, Paris, France

Un nombre restreint de communications sera sélectionné à partir des projets reçus avant le **15 décembre 2014**. Les acceptations définitives seront indiquées le **20 décembre 2014**. Les communications peuvent être rédigées en français et en anglais.

Seront privilégiées les propositions :

- **Reliant l'innovation sociale à la question des communs (Ostrom)**
- **Soulignant l'importance dans l'innovation sociale de la délibération (Habermas, Honneth, Fraser)**
- **Approfondissant le rapport entre innovation sociale et économie solidaire par la mobilisation d'une pluralité de principes d'intégration économique (Polanyi)**

Etant donné le nombre de places limité, les inscriptions seront faites par ordre chronologique de réception des demandes.

Renseignements et inscriptions :

Marie-Catherine Henry

conference.innovationsociale@gmail.com

33 (0)6 17 38 44 31

Cette conférence est organisée à ces dates pour faciliter la participation au colloque de la semaine précédente, qui aura lieu les 7, 8 et 9 janvier 2015 :
Réinventer l'alliance sciences société. Un impératif démocratique.
www.alliance-societe.fr/iriss/